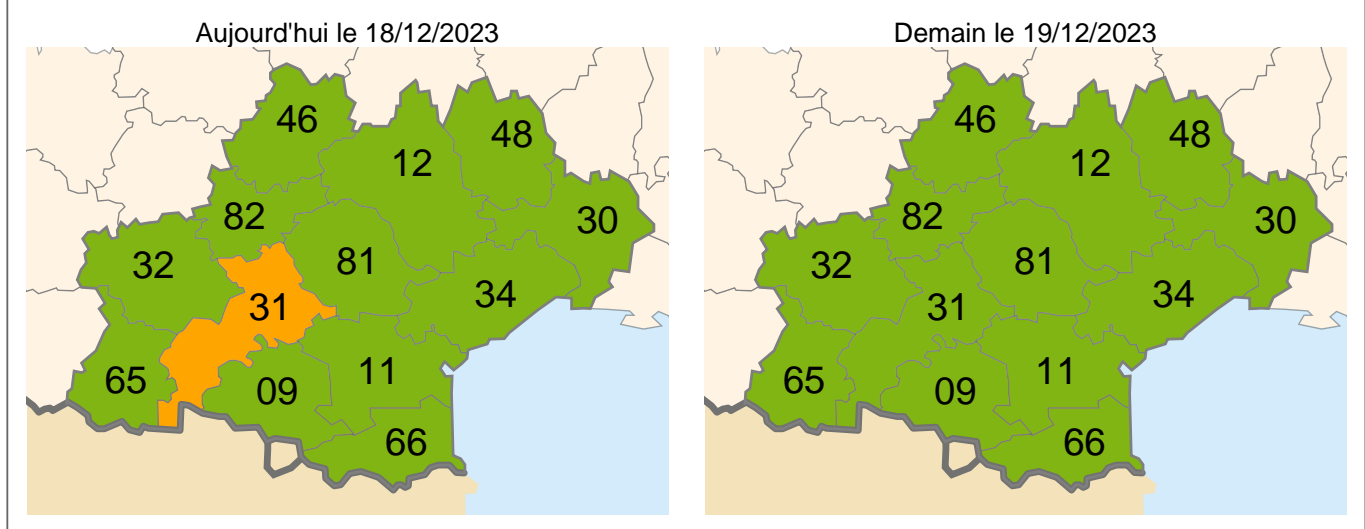


**SITUATION**



Aujourd'hui le 18/12/2023			Départements	Demain le 19/12/2023			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

*Légende:* Procédure d'alerte Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub> : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub> : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit pour le lundi 18 décembre sur le département de la Haute-Garonne un épisode de pollution aux particules en suspension PM10.

**DESCRIPTION DU PHENOMENE :**

Les conditions météorologiques anticycloniques limitent sur une partie de l'Occitanie la dispersion des particules en suspension émises dans l'air notamment par les appareils de chauffage.

Sur la département de la Haute-Garonne, les concentrations de PM10 dans l'air vont nettement augmenter aujourd'hui, en particulier sur la plaine toulousaine, justifiant le déclenchement de la procédure d'information et de recommandation sur ce département.

A noter que les niveaux de particules fines appelées PM2,5 seront aussi élevés pour les mêmes raisons.

**EVOLUTION :**

Pour demain, les concentrations de PM10 devraient diminuer dans l'air ambiant du département de la Haute-Garonne justifiant la levée de la procédure d'alerte.

**RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES**

**RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

### **Personnes vulnérables et personnes sensibles :**

**Populations vulnérables :** Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

**Populations sensibles :** Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

### **Population générale :**

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

## **RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS**

### **A la maison/travail :**

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

### **Déplacements :**

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

### **Secteur agricole :**

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

---

### **Qualité de l'air**

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Contact départements [09],[12],[31],[32],[46],[65],[81],[82] :  
06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46



### **Effets de la pollution sur la santé**

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)

ARS Occitanie  
Informations santé, AIR SANTÉ :  
05 61 77 94 44

